SAISINE

CESER ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE Grand Est

BUDGET PRIMITIF 2026

Adopté en séance plénière
du 11 décembre 2025

AVIS DU CESER

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Dans un contexte marqué par une rigueur budgétaire croissante et par la nécessité de repenser en profondeur les modèles économiques, sociaux et territoriaux, les choix publics deviennent particulièrement complexes.

Le Projet de Loi de Finances 2026, en prévoyant le gel des dotations, des restrictions fiscales et divers ajustements de compensations, réduira significativement les marges de manœuvre financières des collectivités. Cette contraction budgétaire risque d'affaiblir leur autonomie, de freiner leur capacité d'investissement et d'entraver la mise en œuvre de projets structurants, notamment en matière de transition écologique, d'infrastructures et de services publics.

Opérer des choix stratégiques pour répondre aux principaux enjeux territoriaux est, dans ce cadre contraint, tout aussi déterminant que complexe pour la Région. Le CESER, dans son Avis sur le Budget primitif 2026, s'applique à apporter son analyse et son éclairage sur les orientations et priorités fixées par l'exécutif régional afin d'en appréhender la pertinence au regard des besoins du territoire régional.

Pour le CESER, malgré les contraintes financières renforcées, l'enjeu pour la collectivité demeure véritablement de préserver leur capacité à anticiper les transitions, à accompagner les transformations de la société et à construire un développement territorial équilibré et durable.

Marie-Claude BRIET-CLÉMONT

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis :

- Finances et administration régionale et taxe sur les certificats d'immatriculation
  à l'unanimité ;
- Transfrontalier, Europe, relations interrégionales et internationales
  à l'unanimité ;
- Mobilités et infrastructures de transport
  à la majorité avec 43 voix contre et 22 abstentions ;
- Formations, recherche et innovation
  à l'unanimité ;
- Développement économique, industrialisation
  à l'unanimité ;
- Territoires
  à l'unanimité ;
- Environnement
  à l'unanimité ;
- Agriculture, viticulture et sylviculture
  à l'unanimité ;
- Tourisme, culture et mémoire
  à l'unanimité ;
- Santé, solidarité, sport et jeunesse
  à l'unanimité.

SOMMAIRE

01. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE _____ 1

02. TRANSFRONTALIER, EUROPE, RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES _____ 3

03. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT _____ 4

04. FORMATIONS, RECHERCHE ET INNOVATION _____ 7

05. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INDUSTRIALISATION _____ 11

06. TERRITOIRES _____ 14

07. ENVIRONNEMENT _____ 18

08. AGRICULTURE, VITICULTURE ET SYLVICULTURE _____ 20

09. TOURISME, CULTURE ET MÉMOIRE _____ 22

10. SANTÉ, SOLIDARITÉ, SPORT ET JEUNESSE _____ 26

EXPLICATIONS DE VOTE _____ 29

BUDGET PRIMITIF **2026**

01. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE

PRESIDENT : JACQUES RIMEIZE

RAPPORTEUR : PIERRE POSSÉMÉ

Pour l'exercice 2026, et pour la deuxième année consécutive sans vote de loi de finances, le Budget Primitif (BP), d'un montant de 4,1 Md€, a été construit dans un contexte de profonde incertitude, marqué par une fragilisation accrue des recettes régionales. À travers cette proposition de BP 2026, le CESER souligne la responsabilité de la collectivité qui n'a pas décalé le vote de son budget, ce qui apporte une visibilité indispensable aux acteurs du territoire.

I. Recettes

L'évolution limitée de la fraction de TVA ex-CVAE (évaluée à +1,3 %), le gel et la possible substitution par une dotation de la fraction de TVA ex-DGF, ainsi que la suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), représentant 3,7 M€ en 2025, constituent autant d'éléments qui réduisent significativement la dynamique des recettes du Conseil régional.

Le CESER note l'impact potentiel de ces mesures annoncées sur le budget régional, notamment concernant le DIspositif de LIssage COnjoncturel 2 (DILICO 2) dont le montant proposé dans le Projet de Loi de Finances (500 M€ pour les Régions) serait doublé par rapport à 2025. Celles-ci nécessiteraient pour le Conseil régional de s'adapter à des contraintes budgétaires supplémentaires et de proposer des ajustements.

Le tarif unitaire du cheval-fiscal ayant atteint son plafond légal de 60 €, le Conseil régional ne dispose donc plus de levier pour compenser la baisse de recettes qui interviendrait du fait des mesures mentionnées ci-dessus. Le produit de cette taxe reste conditionné à l'évolution du parc automobile.

Le CESER rappelle enfin que le Conseil régional ne dispose désormais plus d'aucune autonomie fiscale, et déplore le gel de la fraction de TVA (ex-CVAE et ex-DGF) qui le priverait du dynamisme de cette recette.

II. Investissements et Fonds Européens

Le Conseil régional maintient un niveau d'investissement ambitieux de 1,66 Md€, malgré la contraction des recettes d'investissement (dont -54,3 M€ au titre des transports ; -2,7 M€ au titre des Fonds européens). Le CESER réaffirme son soutien à une politique d'investissement portant sur des projets structurants, qu'il considère essentielle au développement des

territoires. Il rappelle cependant l'importance d'une évaluation régulière de l'impact des investissements réalisés, afin d'en confirmer la pertinence au regard des objectifs annoncés. Cette analyse, incluant notamment les opérations de rénovation énergétique dans les bâtiments, permettra d'apprécier les retours sur investissement et leurs effets en matière de réduction de consommation et de dépenses énergétiques pour la collectivité.

Le CESER souligne la qualité de la gestion des enveloppes des fonds européens et leur niveau élevé de consommation. Il constate une évolution dans le rapport de présentation du BP permettant d'identifier la mobilisation des fonds européens par priorité. Elle permet une meilleure lisibilité quant à leur destination et répond, pour partie, à une demande du CESER formulée dans son Avis « Les fonds européens : complexité et opportunités » adopté en novembre 2023, concernant la production et la publication d'un rapport annuel comportant l'ensemble des informations stratégiques et financières liées aux financements européens pour véritablement en appréhender l'effet levier.

III. Endettement et ratios financiers

Les indicateurs financiers du BP 2026 demeurent stables et maîtrisés (taux d'épargne brute de 15,9 % et capacité de désendettement de 7 ans). Le CESER restera attentif à la trajectoire réelle de ces indicateurs, dans un contexte marqué par une forte incertitude sur les recettes.

IV. Dépenses

Le CESER souligne qu'une part importante des dépenses de fonctionnement relève de dépenses contraintes, découlant en partie de décisions réglementaires, dont le Conseil régional ne maitrise pas l'évolution.

Le CESER réitère sa demande d'informations précises sur les postes de dépenses de fonctionnement susceptibles de constituer de véritables leviers d'action pour la collectivité. Il souhaite en particulier identifier les marges de manœuvre mobilisables par le Conseil régional afin de maîtriser, voire de réduire, le niveau des dépenses de fonctionnement.

V. Analyse climat et analyse biodiversité

Le CESER constate que le rapport de présentation du BP 2026 ne présente plus l'analyse climat ni l'analyse biodiversité, car une annexe « impact du budget pour la transition écologique » a été ajoutée au document comptable retraçant le Compte Administratif.

BUDGET PRIMITIF **2026**

02. TRANSFRONTALIER, EUROPE, RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES

PRESIDENT : PATRICE HARSTER

RAPPORTEURE : SABRINA GREAU

Le CESER apprécie que les crédits dédiés au rayonnement international et transfrontalier aient été maintenus, mais considère qu'ils n'anticipent pas suffisamment les grands enjeux européens, avec une attention particulière à porter sur les fonds structurels.

Concernant l'éventuel accord cadre de coopération à conclure avec les partenaires wallons, le CESER souhaiterait être associé à la démarche en vue d'apporter l'éclairage de la société civile organisée sur les enjeux à privilégier. Plus largement, il souhaite que cette démarche soit étendue au Luxembourg et à la Suisse.

Le CESER apprécie que le dispositif d'aide à la mobilité européenne et internationale des jeunes soit maintenu et renforcé pour 2026, les financements Erasmus+ n'étant pas toujours facilement accessibles aux jeunes des zones rurales frontalières.

Concernant certains engagements financiers de long terme (notamment la stratégie Allemagne ou la coopération décentralisée avec l'oblast de Kharkiv en Ukraine), le CESER estime nécessaire que des éléments de bilan soient régulièrement apportés sur leur efficacité.

BUDGET PRIMITIF **2026**

03. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

PRESIDENT : JEAN-PIERRE LANGLET

RAPPORTEURE : MARIE BRETON

Le Conseil régional, en tant que chef de file des mobilités, dans un contexte d'accroissement rapide des charges liées aux transports, la question des dépenses mérite une attention particulière[1]. C'est le sens du message porté par le rapport de l'Inspection Générale des Finances qui invite à « repenser le modèle ferroviaire » auquel le Conseil régional souscrit.

Le Budget Primitif 2026 consacré aux mobilités et infrastructures de transport vise à maintenir l'offre structurante dans ces compétences obligatoires avec le Transport Express Régional (TER) et les transports scolaires et interurbains tout en contenant la hausse mécanique des coûts. Il marque également la poursuite des investissements tout en adaptant l'échelonnement de certaines actions et dispositifs afin de contenir pour partie l'accroissement rapide des charges inhérent à l'exercice de ces compétences obligatoires.

Pour l'exercice 2026, le Budget Primitif atteint un total de 1 630 M€ qui se répartit en 1 144 M€ pour la part fonctionnement et presque 486 M€ pour la part investissement.

Ce budget marque une progression de + 3,1 % par rapport à l'exercice 2025 qui atteignait 1 580 M€. Il convient de souligner une augmentation de la part consacrée au fonctionnement qui atteint désormais 70,23 % contre 67,58 % en 2025, pourcentage en progression également par rapport à l'exercice 2024 qui marquait le « pic d'investissement » du budget mobilités et infrastructures de transport.

1. Offrir un service de qualité aux voyageurs

Le budget consacré progresse de +7,21% pour atteindre 1 240 M€ et se répartit comme suit : 1 123 M€ pour la section fonctionnement et 116 M€ pour la section investissement.

Le CESER prend acte des adaptations de l'offre et sera attentif à l'évolution de l'offre TER sur les périodes des « petites » vacances scolaires et demande un retour d'expérience. Il demande par ailleurs une analyse d'impacts.

[1] CESER Grand Est - Rapport-Avis BP 2023

Le CESER prend acte de la préservation de l'offre de service dans le cadre des transports scolaires et interurbains ainsi que du travail de rationalisation en cours.

2. Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs

Le budget total consacré à cet objectif affiche une nette baisse (-28,63%) pour atteindre 212 M€ en 2026 contre 304 M€ en 2025. Cette baisse s'explique par la chute de 30,07% de la part « investissements ». La part « fonctionnement » augmente, quant à elle, de 13,44% pour atteindre presque 12 M€ en 2026.

Plus spécifiquement, pour le dispositif de mise en accessibilité du réseau régional et l'élaboration du schéma d'accessibilité, le CESER constate le cadencement des opérations et rappelle l'objectif annoncé à fin 2030 de l'achèvement de l'ensemble des opérations pour les gares concernées.

3. Accompagner le développement des grands réseaux de transport

Le budget consacré à cet objectif augmente dans son ensemble de 54,68% et atteint 120 M€ en 2026 contre presque 78 M€ en 2025. La plus forte progression en valeur porte sur le volet investissements avec +51,24% par rapport à l'exercice précèdent.

S'agissant du soutien et du développement des plateformes aéroportuaires, le CESER prend acte de la suspension des subventions de fonctionnement à destination des plateformes aéroportuaires de Vatry et Strasbourg. Il attend les conclusions inscrites dans la stratégie aéroportuaire définie par le Conseil régional prévue au 1er semestre 2026.

Le CESER note avec satisfaction la poursuite des efforts en faveur du dispositif CAPFRET et du maintien dans son domaine de pertinence des lignes capillaires fret, en cohérence avec les objectifs fixés en matière de report modal et de décarbonation.

4. Développer et accompagner le développement de l'intermodalité

S'agissant du déploiement annoncé du versement mobilité régional et rural, le CESER prend acte de la décision du Conseil régional d'en adopter le principe et sera attentif au taux qui sera voté au 1er semestre 2026.

Dans le cadre du développement des services numériques de mobilité (Appli Fluo), le CESER demande que la possibilité d'une indemnisation des usagers en cas de défaillance ou de retard soit intégrée[2].

[2] Convention TER – Conseil régional Grand Est – SNCF mobilités – Art 56.

5. Budget Annexe : Expérimentation du transfert du réseau routier national

Le budget prévu pour 2026 est de 133,2 M€ et poursuit sa montée en puissance (+29,3%) avant la mise en place de l'Éco-Contribution Poids Lourds (ECPL) prévue en 2027.

Le CESER souligne les efforts de convergence avec le choix d'une solution technique identique pour le Conseil régional Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace. Le montant forfaitaire pour la gestion de l'ECPL se situe dans la fourchette annoncée (entre 6 et 8 %).

Le CESER souhaite que la dimension environnementale soit pleinement prise en compte dans le cadre des investissements en matière d'infrastructures.

04. FORMATIONS, RECHERCHE ET INNOVATION

PRESIDENT : ALAIN BENOIST

RAPPORTEUR : DANIEL LOUVION

Dans un contexte marqué par la transformation accélérée des enjeux éducatifs, climatiques, sociaux et économiques, le CESER considère que la stratégie régionale en matière de formation peut constituer un véritable levier pour la transition du territoire, à condition de renforcer encore plus :

- la lisibilité des priorités ;
- les moyens alloués ;
- l'évaluation des politiques ;
- l'équité territoriale ;
- l'accompagnement des publics ;
- la cohérence entre toutes les transitions.

Comme il est prévu dans les schémas (CPRDFOP, SRESRI, SRFSS[3]), le CESER préconise la mise en œuvre de leur évaluation annuelle afin d'assurer un suivi des actions engagées et de juger de leur efficience.

I. Lycées durables et éducation

Le Budget Primitif 2026 consacre 623,7 M€ à la politique lycées, soit une baisse de près de 24,6 M€ par rapport au BP 2025 (648,3 M€). Dans ce contexte, le BP 2026 interpelle le CESER quant à l'atteinte des objectifs 2030 de la stratégie Lycées du futur.

1. Transition énergétique et écologique

Compte tenu des efforts encore à fournir en matière d'économies d'énergies d'ici 2030, le CESER souligne la nécessité de maintenir à haut niveau les investissements 2027-2030 afin d'éviter une rupture de trajectoire. Dans ce cadre, l'accent doit être mis sur la rénovation thermique des bâtiments scolaires, qui constitue un levier déterminant à la fois pour réduire durablement les consommations énergétiques et pour améliorer le confort quotidien des élèves et des enseignants, en garantissant des conditions d'apprentissage et de travail adaptées tout au long de l'année.

[3] CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. SRESRI : Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation. SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

La suspension de la Dotation d'Investissement dans la Transition Écologique (DITE) fragilise la poursuite des projets de développement durable dans les lycées. Dans l'attente d'une éventuelle reconduction ou de la création d'un dispositif de remplacement pour 2027, le CESER préconise la réalisation rapide d'un bilan complet de la DITE, afin d'identifier les actions engagées et les besoins non couverts.

2. Aides aux familles des lycéens

Le CESER préconise de mettre en place une campagne d'information et d'accompagnement active sur les aides aux familles de lycéens, notamment afin de rendre plus visible l'aide à la restauration.

3. Carte des formations

Le CESER rappelle avoir toujours préconisé « une triangulation » entre soutien aux dynamiques économiques locales, logique de développement des filières de formations et d'emplois et prise en compte des aspirations individuelles.

Le CESER souligne la nécessité impérieuse de maintenir, via des investissements renforcés, un appareil de formation de qualité, doté d'équipements adaptés aux évolutions des métiers et des filières. Les filières clés ciblées par le Conseil régional nécessitent des plateaux techniques coûteux, des équipements lourds, et des adaptations régulières aux référentiels professionnels, or le budget équipement stagne.

4. Lycée 4.0

Le CESER préconise la mise en place d'une évaluation structurée, partagée avec l'Éducation Nationale et associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, du dispositif Lycée 4.0. Cette évaluation devra intégrer des indicateurs d'usages pédagogiques, d'efficacité des infrastructures numériques, de performance de la maintenance, d'adaptation des espaces scolaires et d'impact sur la santé des élèves.

II. Formation professionnelle

Les évolutions budgétaires présentées témoignent d'une contraction notable des moyens alloués entre les budgets primitifs 2025 et 2026, avec une baisse globale de 32,9 M€ en crédits de paiement. Cette baisse interroge la capacité collective à maintenir un effort soutenu en faveur de la qualification, de l'orientation et de la sécurisation des parcours, au moment même où les besoins en compétences s'intensifient et où les transitions économiques, écologiques et démographiques exigent un accompagnement renforcé.

1. Apprentissage et PRIC

Pour 2026, au regard de l'incertitude sur les enveloppes allouées aux Régions :

- par France Compétences pour l'apprentissage ;
- par l'Etat pour le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) ;

Le CESER insiste sur la nécessité d'un financement stable afin de garantir à tous les publics un accès à la formation et à l'apprentissage. En ce sens, le CESER rejoint l'appel des Conseils régionaux de France au gouvernement afin de revenir sur la réduction des dotations aux CFA et sur la baisse du fonds de concours des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

2. Formations sanitaires et sociales

Face à l'augmentation rapide de la population âgée dépendante et aux fortes difficultés de recrutement, le CESER rappelle que la stratégie régionale doit combiner une adaptation de l'appareil de formation et une politique ambitieuse d'attractivité des métiers. Dans ce contexte, une future baisse des quotas dans les instituts de formation en soins infirmiers apparaît en contradiction avec les besoins croissants en soignants et interroge sur la capacité du système de formation à répondre aux enjeux démographiques et sanitaires à venir.

3. Orientation

Les initiatives en termes d'orientation rejoignent les préconisations du CESER, dans son avis « Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite » adopté en 2020. Le CESER recommande que les chargés de mission orientation présents dans les Maisons de Région soient dotés de moyens adaptés à l'ampleur des enjeux d'accompagnement des publics.

III. Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Le BP 2026 ESRI marque une continuité, plus qu'une transformation. La contraction des moyens constatée (53,7 M€ de Crédits de Paiement dans le BP 2026 contre 60,3 M€ dans le BP 2025) intervient dans un contexte où les besoins des établissements et des écosystèmes d'innovation restent particulièrement élevés. Le CESER appelle à une vigilance accrue quant à la capacité du Conseil régional à maintenir l'ambition du Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI) et à soutenir les dynamiques et investissements structurants sur l'ensemble du territoire.

1. **Construire, gérer, entretenir les bâtiments Enseignement supérieur, Recherche et Innovation**

Selon la Cour des Comptes[4], plus du tiers du parc immobilier des universités est dans un état pas ou peu satisfaisant, 10 % des bâtiments recevant du public n'obtenant pas l'agrément des commissions de sécurité. « *La performance énergétique d'ensemble est médiocre, alors même que ce poste de dépense est croissant du fait des augmentations tarifaires et du développement du numérique* », relève le rapport. En ce sens, le CESER tient à souligner :

- les besoins importants qui dépassent les enveloppes prévues ;
- la nécessité d'un suivi renforcé des délais et surcoûts ;
- l'importance de l'efficience énergétique et environnementale des bâtiments, pilier des transitions.

2. **Offrir un accompagnement de haut niveau**

Le CESER recommande que la création en 2026 de « chèques innovation » pour les PME dépasse le simple effet d'annonce et se fonde sur un véritable accès simplifié et un accompagnement adéquat.

3. **Construire l'écosystème de demain**

Suite à l'évaluation menée[5], la seconde assemblée prend acte de la réorientation de la politique start-up et de la création d'un observatoire régional des start-ups. Cela fait écho à son rapport sur « l'écosystème d'innovation dans le Grand Est » de 2019 dans lequel le CESER préconisait de mesurer et de rendre publique l'évaluation des aides accordées aux start-ups : impact économique, social, contribution au développement territorial…

[4] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20221011-synthese-immobilier-universitaire.pdf
[5] Conjointement entre le Conseil régional et le CESER.

BUDGET PRIMITIF **2026**

05. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INDUSTRIALISATION

PRESIDENTE : CHRISTÈLE MARON

RAPPORTEUR : KARL TOMBRE

Le montant du budget dédié au développement économique pour 2026 est de 84,31 M€. Il est quasi stable par rapport à 2025 mais le CESER rappelle qu'il avait connu une baisse de 9,3% cette même année. Le CESER souligne que les moyens budgétaires ne sont pas au niveau des années antérieures et ne sont pas en adéquation avec les ambitions de réindustrialisation ou « renaissance industrielle » du Grand Est.

I. Accompagner les transitions et développer la performance industrielle

1. Soutenir le renouveau industriel de la région

Le CESER regrette un fort retard dans la mise en œuvre du plan « 500 relocalisations », sans éléments d'explications et sans réelles précisions relatives aux finalités de ce plan. Sa pertinence doit être réévaluée au regard des enjeux de la renaissance industrielle. Aussi, le CESER est favorable à la mise en place d'une stratégie co-construite, telle que proposée dans le rapport du BP, afin de redynamiser la réindustrialisation. Cette intention va dans le sens de la préconisation 1 de son avis « Renaissance industrielle en Grand Est : une ambition à partager » de novembre 2025.

2. Financer l'économie régionale

Concernant le confortement des outils d'ingénierie financière, le CESER partage l'enjeu de chercher à répondre à de nouveaux besoins (souveraineté, multiplication des défaillances d'entreprises, notamment de grandes PME ou ETI[6]…). Il est favorable à l'intention d'élargir les prêts participatifs à des entreprises de taille plus importante, en cohérence avec la préconisation 5.4 de son avis « Renaissance industrielle ».

3. Poursuivre la transformation et le développement des entreprises

Concernant les parcours de transformation, le CESER a déjà pu s'exprimer sur le faible taux d'engagement dans les parcours après la réalisation du diagnostic 360. Il partage l'importance

[6] PME : Petites et Moyennes Entreprises. ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire.

de porter une attention accrue à l'après diagnostic et restera attentif aux modalités de mise en œuvre pour y parvenir.

Concernant les dispositifs d'accompagnement et d'ingénierie (agences de développement et structures d'appui à l'ESS[7]), le CESER comprend, compte tenu du contexte, la nécessité de chercher à rationaliser les moyens, notamment via la mutualisation. Cependant, il appelle à une grande vigilance pour ne pas fragiliser les structures soutenues par le Conseil régional, notamment les plus récentes. Celles-ci permettent de mailler l'ensemble du territoire en ressources d'ingénierie et démontrent une réelle utilité pour agir au plus près des entreprises, contribuant ainsi à la mise en œuvre du SRDEII[8].

Concernant les filières prioritaires, le rapport du BP n'offre pas de réelle lisibilité sur les objectifs assignés à chacune des filières, ni leur apport à la stratégie industrielle globale du Grand Est. En adéquation avec la préconisation 3 de l'avis « Renaissance industrielle », le CESER considère que la notion de chaîne de valeur ancrée dans un territoire doit guider la définition des priorités stratégiques de la région et peut participer à la performance économique régionale.

Par ailleurs, le CESER souligne à nouveau la difficulté d'appréhender les trajectoires des filières automobile, sidérurgie et défense, qui sont structurantes pour l'économie régionale. Cependant, il est conscient qu'elles dépendent pour l'essentiel de décisions politiques aux échelles nationale et européenne.

Pour le CESER, les logiques de guichet des aides économiques présentent de nombreuses limites. Il a déjà eu l'occasion de préconiser de dépasser cette logique et accueille avec intérêt les nouvelles modalités proposées, telles que les AAP (Appels à projets). Le recours à des AAP doit permettre de servir la stratégie industrielle régionale en ciblant les objectifs qui permettent de la déployer. Cependant, ils ne doivent pas être de simples outils au service d'une gestion budgétaire contrainte, et il faut éviter la multiplication de critères de sélection non liés aux enjeux stratégiques régionaux. A cette fin, le CESER rappelle la préconisation 5 de l'avis « Renaissance industrielle » qui propose de développer les dispositifs d'accompagnement dans une logique de « dialogue de gestion » permettant de définir contractuellement la nature et les conditions de l'accompagnement en fonction des engagements pris par l'entreprise.

Pour le CESER, il faudrait par ailleurs que les dispositifs d'aides économiques s'ouvrent à l'accompagnement des projets collectifs pouvant contribuer à la consolidation des chaines de valeur.

Le CESER salue l'intégration des critères environnementaux dans les dispositifs et préconise d'aller plus loin en élargissant progressivement ces critères à tous les piliers de la

[7] ESS : Économie Sociale et Solidaire.
[8] SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Responsabilité Sociétale des Entreprises (préconisation 5.1 de l'avis « Renaissance industrielle »).

4. Soutenir les dynamiques entrepreneuriales

Le CESER prend acte de la nécessité de réviser le dispositif « chèque CREA » tout en attirant l'attention sur l'importance de conserver un appui à tous les stades du projet de création, ce qui doit inclure un suivi post création à brève échéance.

II. Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises

Le CESER s'étonne de la baisse drastique de ce budget qui est peu explicitée et dont il est difficile de mesurer les impacts négatifs pouvant en découler.

BUDGET PRIMITIF **2026**

06. TERRITOIRES

PRESIDENTE : DOROTHÉE DHOUIB

RAPPORTEURE : MICHÈLE TRÉMOLIÈRES

Le budget « Territoires » est en augmentation de près de 4 %, soit une hausse de 7,6 M€ par rapport au budget primitif 2025 malgré un contexte budgétaire national incertain et les contraintes budgétaires qui s'imposent aux collectivités. Ainsi, le poids du budget « Territoires » dans le budget régional augmente légèrement, ce qui traduit un effort du Conseil régional sur ces thématiques.

I. Territoires

1. Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires

a. Aménagement du territoire

Le budget consacré à cette priorité est en baisse de 8,4 M€ par rapport au budget 2025. Cette diminution est due majoritairement à une baisse des crédits de paiement en investissement.

Cette priorité est également marquée par la mise en pause des dispositifs « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires », « Centralités rurales et urbaines » et « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères » pour une durée d'un an. Pourtant le nombre de dossiers déposés dans le cadre de ces dispositifs démontre leur importance pour les territoires. **Pour le CESER, l'accompagnement, notamment financier, des collectivités est essentiel aux projets d'aménagement du territoire sur la question de la sobriété foncière et de l'attractivité des zones rurales. Ces suspensions sont un frein à l'atteinte des objectifs en matière d'aménagement du territoire.**

Toutefois, le rapport précise que l'année 2026 permettra de faire évoluer les dispositifs afin qu'ils restent « *lisibles, efficaces et pleinement adaptés aux enjeux actuels : sobriété foncière, bien-être, santé environnementale et équité territoriale* ». **Le CESER souligne que l'ajout de ces thématiques dans les règlements des dispositifs est bien en lien avec celles portées dans le cadre de ses travaux en cours.**

Conformément à sa préconisation faite lors des orientations budgétaires, considérant que les dispositifs de « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires », « Centralités rurales et urbaines » et « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères » sont importants pour le financement des projets d'aménagement du territoire pour les collectivités locales de la région, **le CESER**

rappelle qu'il sera vigilant à la reprise des dispositifs et aux conditions de leur mise en œuvre.

Le rapport annonce la poursuite de la politique d'urbanisme durable et favorable à la santé. Cette politique vise à « repenser l'aménagement du territoire par des projets visant à adapter l'espace public en développant la végétalisation, en incitant aux mobilités actives, en renforçant la mixité fonctionnelle et l'accès aux services et commerces de proximité, en favorisant les liens intergénérationnels ». Cette démarche permet de faire le lien entre l'aménagement du territoire et plusieurs thématiques sociales et environnementales. Ainsi, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de mettre en œuvre une politique d'urbanisme durable et favorable à la santé.

b. Ingénierie territoriale

La question de l'ingénierie est centrale pour les collectivités du bloc communal. En effet, face à la complexité accrue, à la fois réglementaire et administrative, les communes et les EPCI ont de plus en plus recours à une ingénierie externe.

La politique du Conseil régional d'accompagnement des communes les moins pourvues en ingénierie vise à réduire les inégalités territoriales. **Le CESER soutient le nécessaire accompagnement humain mais également financier des collectivités rurales.** Il s'agit du seul moyen d'œuvrer à l'équité et à la réussite de la transition territoriale.

Afin de mettre en œuvre ses politiques sur le territoire, le Conseil régional annonce la signature de deux partenariats avec l'État et l'EPFGE[9]. L'EPFGE couvre un territoire s'étendant sur les anciennes régions Champagne-Ardenne et Lorraine. Sur le territoire alsacien, il existe un autre EPF spécifique. Si des partenariats similaires sont envisagés avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace, le CESER soutiendra ces initiatives afin de permettre la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement du territoire de façon coordonnée sur l'ensemble de la région**.**

Un programme de formation à destination des élus locaux sera également proposé à travers la constitution d'un catalogue de formations de « l'Institut Régional de Formation des Elus Locaux ». **Le CESER souligne l'initiative tout en demandant au Conseil régional de veiller à une bonne communication à destination de l'ensemble des élus, afin qu'ils puissent s'emparer des grands enjeux régionaux et en tenir compte dans leurs politiques publiques. Sachant que d'autres programmes existent, le CESER insiste sur la nécessité d'une complémentarité et d'une coordination de l'ensemble de ces formations afin de garantir une cohérence dans la formation des élus.**

[9] EPFGE : Établissement Public Foncier de Grand Est.

c. Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Concernant le SRADDET, le Conseil régional annonce un double enjeu pour 2026 : faire connaître et accompagner les territoires dans l'intégration de la modification n°1 du SRADDET et amorcer la préparation de la modification n°2.

Sur le premier enjeu, **le CESER rappelle ses préconisations faites, dans le cadre de ses différents avis sur le schéma, concernant la place de la société civile.** En effet, une communication en direction des citoyens permet de les impliquer et participe à l'atteinte des objectifs.

Le CESER rappelle qu'une évaluation approfondie du schéma doit être réalisée tous les 6 ans. Cette évaluation a pour but de décider de sa révision ou non. Le SRADDET, voté en 2020, entre donc dans sa 6ème année et rien n'est prévu dans le BP 2026.

Le CESER demande la réalisation de cette évaluation afin de suivre les objectifs présents dans le schéma et demande à y être associé pour continuer de porter la vision de la société civile organisée sur les questions relatives à l'aménagement du territoire et autres politiques publiques concernées par le SRADDET.

Dans le même objectif, le CESER demande également à être associé à la modification n°2.

d. Schéma de Cohérence Territoriale

Le Conseil régional annonce sa volonté de poursuivre le soutien à l'élaboration des SCoT tout en menant des réflexions sur l'évolution du dispositif. Le SCoT est central dans le déploiement de la stratégie régionale en matière d'aménagement du territoire. **Ainsi, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de couvrir l'intégralité du territoire par un SCoT et sera vigilant aux évolutions apportées sur le dispositif.**

2. Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Le budget 2026 est en forte hausse par rapport à 2025 avec 16 M€ supplémentaires. Une grande partie de ces dépenses d'investissement sont des dépenses techniques liées à la finalisation du déploiement de la fibre optique. Associés au nouveau dispositif de recours aux technologies satellitaires, ces investissements ont pour but le raccordement de 100 % du territoire au très haut débit. Le CESER rappelle son soutien, déjà exprimé lors de ses avis sur les documents budgétaires antérieurs ainsi que sur le SRADDET, au Conseil régional dans sa volonté d'atteindre cet objectif pour garantir l'équité du territoire dans l'accès au très haut débit.

Le rapport annonce également la poursuite des expérimentations afin de créer un dispositif de soutien au déploiement d'outils numériques de pilotage innovants pour les collectivités rurales. **Le CESER soutient la transition numérique tout en appelant, une nouvelle fois, à la vigilance sur l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme, facteurs d'équité sociale.**

II. Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager

La commission Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager du Conseil régional présente un rapport dans le cadre du budget primitif sans être dotée d'un budget spécifique dédié. Ceci s'explique par le caractère transversal de la commission.

Néanmoins, le CESER demande que le rapport comporte des éléments budgétaires récurrents sur les politiques mises en place afin de pouvoir suivre et évaluer, d'année en année, l'action du Conseil régional en la matière.

Le rapport présente un premier bilan du Pacte pour les ruralités en mesurant notamment le nombre de mesures déployées et le nombre et la typologie des projets soutenus. Cependant, nous n'avons pas d'information sur les montants engagés.

Le CESER rappelle l'importance de réaliser des bilans complets sur les politiques publiques et demande que soit réalisé une évaluation qualitative, avec des indicateurs précis, des mesures du Pacte pour les ruralités pour suivre l'atteinte des objectifs du Pacte en matière de soutien aux ruralités.

Enfin, les fonds dédiés au dispositif « Coup de pouce rural » vont augmenter de 5 M€, passant de 3 à 8 M€. Cependant, les communes ont tendance à sous-utiliser la dotation en faisant des demandes inférieures au plafond du dispositif.

Pour le CESER, accompagner financièrement les communes rurales dans leurs projets et permettre de les réaliser participe à l'attractivité de ces territoires. Ainsi, lors des orientations budgétaires 2026, le CESER avait préconisé un renforcement de la dotation.

Le CESER souligne la hausse du budget sur ce dispositif et demande une communication spécifique auprès des élus afin d'en améliorer son efficacité.

07. ENVIRONNEMENT

PRESIDENT : ÉTIENNE CLÉMENT

RAPPORTEURE : MÉLANIE BLANDIN

Le CESER constate la poursuite de la politique environnementale de la mandature. Il note que les tensions budgétaires se traduisent notamment par des suspensions de dispositifs et une volonté de rechercher des financements complémentaires (mécénat, financements européens). La volonté d'impliquer le secteur privé à travers le mécénat lui semble pertinente dans un contexte de finances publiques contraint mais le mécénat doit être encadré pour garantir la pérennité et la cohérence de l'action publique. Une piste pourrait être de créer un fonds d'investissement environnemental ou une fondation, alimentés conjointement par le Conseil régional, des partenaires publics et des mécènes privés.

Le CESER note qu'une enveloppe de 74 M€ identique à 2024 est consacrée à l'environnement. Il constate que le budget de l'environnement n'a cessé de progresser depuis 2021, à l'exception de l'année 2025. Le budget investissement est en hausse pour le volet énergie-économie circulaire, en baisse pour le volet biodiversité et équivalent à 2024 pour le volet eau.

L'attribution des deux programmes LIFE (Biodiv'Est et Adapt'Est) apporte des ressources supplémentaires et de la stabilité aux interventions régionales.

Le CESER souhaite que le Conseil régional précise les dispositifs qu'il a choisi de mettre en pause. Celle-ci doit être l'occasion d'évaluer ces dispositifs et de ne pas les arrêter définitivement sans cette évaluation et une réflexion sur les priorités.

I. Énergie

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional maintient le niveau d'ambition de sa politique de rénovation énergétique malgré le stop and go de l'Etat.

Le document des 20 indicateurs réalisé par le CESER en octobre 2025 montre que le Grand Est en pole-position en matière d'énergies renouvelables avec 51% de la consommation énergétique couverte. Le CESER prend note que le Conseil régional se concentre sur la promotion d'autres sources d'énergie renouvelable telles que la géothermie, le solaire thermique et la chaleur fatale des entreprises, ceci afin de limiter l'usage du bois-énergie, la ressource forestière étant en tension, constat qu'il partage.

Le CESER propose au Conseil régional de promouvoir l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures. Une proposition serait de conditionner le financement

d'opérations de désamiantage des toitures à la production d'énergie solaire pour les entreprises.

Le CESER serait intéressé par un bilan sur le développement de la géothermie dans le Grand Est, afin de suivre son évolution au regard de son potentiel pour le chauffage et le rafraîchissement.

II. Biodiversité

Le CESER est satisfait de la création de deux nouvelles réserves naturelles régionales, à condition toutefois que la ligne budgétaire dédiée soit augmentée en conséquence.

Le CESER souhaite connaître les raisons qui motivent le Conseil régional à vouloir renouveler la plateforme biodiversité en période de budget contraint.

Le CESER prend note que le Conseil régional a décidé de ne plus prendre en charge les sorties nature destinées au grand public. Aussi, il aimerait être destinataire d'une évaluation de la fréquentation des sorties destinées au grand public. Le CESER préconise de laisser plus de souplesse aux structures d'éducation à l'environnement dans l'organisation, la typologie et la cible de ces animations.

III. Ressource Eau

Seulement 26% de la superficie du Grand-Est est couverte par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le plus faible taux de France métropolitaine, à l'exception de la Corse et de la Bourgogne-Franche-Comté[10]. Le CESER observe que le Conseil régional s'implique fortement dans plusieurs SAGE en prenant en charge l'animation de certains d'entre eux, notamment le SAGE du Trias inférieur. Cependant, il lui importe que le Conseil régional ne se substitue pas aux dynamiques locales, la vocation d'une Commission locale de l'eau étant de fédérer les différents acteurs territoriaux et les services de l'Etat.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, le CESER préconise au Conseil régional de renforcer les exigences de son dispositif « désimperméabilisation – végétalisation[11] » et d'accélérer cette politique.

S'agissant de la remise en fonction du tronçon entre Artzenheim et Friesenheim du canal du Rhône au Rhin, à vocation touristique, le CESER estime que le financement de ce projet devrait émarger aux budgets dédiés au tourisme ou aux transports, d'autant qu'il est en partie destructeur d'une biodiversité qui s'est installée pendant les décennies de sa désaffection.

[10] Source : Les 20 indicateurs, document réalisé par le CESER en octobre 2025.

[11] Exemples de critères : plus de 50% de la surface réellement désimperméabilisée, matériaux employés, végétaux locaux…

BUDGET PRIMITIF **2026**

08. AGRICULTURE, VITICULTURE ET SYLVICULTURE

PRESIDENT : PHILIPPE CLÉMENT

RAPPORTEURE : ISABELLE CORNETTE

Le CESER remarque que la baisse du budget de fonctionnement est au profit de l'investissement, le budget total étant quasiment maintenu par rapport à 2025. Le CESER prends acte de l'effort fait par le Conseil régional pour maintenir ce budget mais note qu'en cas d'aléas, la mobilisation de fonds exceptionnels ne pourra être réalisée.

Le CESER constate le fait que le marqueur fort du Grand Est qu'est la bioéconomie soit de nouveau très présent dans les documents, ce qui répond à une demande qu'il avait exprimé.

Le CESER souligne la politique volontariste du Conseil régional concernant l'installation des jeunes agriculteurs, le renouvellement des générations étant depuis plusieurs exercices l'une des priorités de la politique agricole. Il note aussi l'action du Conseil régional pour la formation et l'attractivité des métiers au sein des filières forêt-bois, ainsi que la poursuite du soutien à l'exercice vétérinaire rural.

Pour autant, un doute subsiste quant à la capacité d'accompagnement des investissements sur les programmes Ambitions Éleveurs et IPAGE, le calibrage initial (2 000 dossiers) ayant été sous-estimé par rapport à la demande. Dans la mesure où un peu plus de 1 600 dossiers ont été retenus, le CESER propose que si des arbitrages doivent être effectués entre les prochains demandeurs, la priorisation devrait se porter sur les filières les plus déficitaires en termes de volume de production (aviculture, porcins, ovins…)[12].

Le CESER est en accord avec les choix du Conseil régional concernant les protéines végétales, le développement de la production locale étant destinée à la fois à l'alimentation des élevages, mais également à l'alimentation humaine.

Afin que les investissements financiers très importants réalisés ces dernières années au sein du Haras de Rosières-aux-Salines (près de 15 M€) bénéficient à l'intégralité de la filière équine, le CESER recommande au Conseil régional la plus grande vigilance quant à la délégation de service public qui sera formalisée en 2026, afin d'en assurer la pérennité. Le CESER propose

[12] Les productions régionales ne couvrent que 35% de la consommation de viande porcine, 39% de la consommation de viande de volaille et 63% de la consommation ovine

qu'une évaluation soit menée à moyen terme afin de s'assurer du bénéfice de ces investissements pour la filière équine dans le Grand Est.

Les ambitions du Conseil régional quant à la santé des sols, de l'air et de l'eau doivent être en cohérence avec la production agricole et le développement de la bioéconomie. Le CESER souligne l'importance de permettre un accompagnement vers des transitions agroécologiques à travers les différents dispositifs (MAE, IPAGE végétal[13]…). Le développement de la bioéconomie doit veiller à ne pas rompre les équilibres territoriaux, environnementaux, énergétiques et alimentaires.

Le CESER salue les démarches visant à accompagner la promotion de la filière viticole et notamment l'accompagnement financier dans les salons nationaux. Néanmoins, une interrogation subsiste sur le « redimensionnement » de la présence régionale au Salon International de l'Agriculture 2026.

En outre, au vu de l'importance de la filière pour le territoire régional, le CESER approuve pleinement la poursuite du soutien à la recherche, développement et innovation dans les filières viticoles et sylvicoles, répondant au changement climatique, aux crises sanitaires forestières et aux évolutions sociétales.

Le CESER soutient les démarches d'expérimentation de traque affût dans la forêt régionale du Fleckenstein, conduites avec les associations de chasse, pour préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le CESER encourage les efforts faits en faveur d'une alimentation durable visant à respecter les objectifs de la Loi EGALIM, notamment via le programme ADAGE (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est).

Au regard du fort développement de la valorisation de la ressource bois en énergie et au dépérissement constaté des forêt en raison du réchauffement climatique, le CESER réitère sa demande d'une réalisation d'un état des lieux sur les ressources disponibles. En outre, le CESER souligne l'importance de l'accompagnement technique pour la petite forêt privée (formation, réalisation d'actions concertées, élaboration de documents de gestion durable opérationnels).

S'agissant d'une filière d'avenir, le CESER encourage l'action régionale visant à structurer et développer la filière biomatériaux sourcés dans le Grand Est, notamment par le déploiement de groupements de commande en lien avec les EPCI.

[13] MAE : Mesures Agro-Environnementales. IPAGE Végétal : dispositif conçu pour renforcer la performance des exploitations.

BUDGET PRIMITIF **2026**

09. TOURISME, CULTURE ET MÉMOIRE

PRESIDENTE : FABIENNE VERQUERRE

RAPPORTEUR : JEAN-MARIE DEROUARD

En préambule, le CESER note les incertitudes liées aux contexte budgétaire et les impacts sur les capacités d'action du Conseil régional dans les domaines du tourisme, de la culture et de la mémoire.

Bien que les priorités fixées en 2021 pour la culture et la mémoire, et inscrites, pour le tourisme, dans les objectifs du Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT), soient réaffirmées et maintenues pour 2026, le CESER souligne son manque d'éléments lui permettant d'appréhender plus clairement les choix politiques ayant présidé aux arbitrages et aux réductions annoncées.

I. Tourisme

Le CESER prend note d'une baisse globale d'environ 11 % des moyens budgétaires qui seront consacrés au tourisme en 2026. Il souligne néanmoins que cette réduction ne devrait pas affecter la poursuite des objectifs identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT), et restera vigilant sur le maintien des actions en faveur des acteurs et structures du tourisme dans le Grand Est.

Le CESER réaffirme l'importance de maintenir un soutien ciblé, en particulier en faveur du tourisme des jeunes ainsi que du secteur du tourisme social et solidaire, reconnu pour son rôle social et sociétal. Conscient des enjeux spécifiques de ce secteur, le CESER prévoit d'engager en 2026 une réflexion approfondie sur le sujet.

Le CESER souligne la nécessité de confirmer la volonté régionale de faire du Grand Est un territoire touristique durable et de préserver un tourisme pour tous.

Le CESER s'inquiète néanmoins d'une baisse significative des moyens de fonctionnement alloués à l'Agence Régionale du Tourisme, qui pourrait faire craindre une perte de ses capacités d'actions en faveur des acteurs touristiques du territoire.

Le CESER partage la priorité donnée à un renforcement de l'action en faveur de la filière thermale et des stations thermales du Grand Est, dans un contexte marqué par le déremboursement des cures thermales par l'Assurance Maladie. Le développement du thermalisme de bien-être constitue un levier intéressant pour soutenir l'activité des stations et diversifier l'offre touristique. Toutefois, cette orientation doit s'accompagner d'un maintien

et d'un soutien à l'activité de soins, afin de préserver la vocation thérapeutique des stations et l'équilibre global de la filière.

Le CESER estime indispensable de maintenir le soutien au développement de la plateforme Explore Grand Est, outil clé pour la commercialisation de l'offre touristique, notamment dans un contexte de croissance des recherches via l'Intelligence Artificielle. Dans cette perspective, il recommande de renforcer l'accompagnement des acteurs du tourisme afin de structurer leurs offres et d'améliorer leur référencement. Le CESER attire toutefois l'attention sur la nécessité de mettre en place des dispositifs de contrôle des contenus proposés, afin d'éviter que l'IA ne diffuse des informations inexactes, tronquées ou inappropriées.

Le CESER propose enfin que Conseil régional initie une réflexion pour soutenir la structuration des projets de fermes pédagogiques, en renforçant leur organisation, leur promotion, leur valorisation et la qualité de leurs prestations, au regard de leurs bénéfices éducatifs, environnementaux, agricoles et touristiques.

II. Culture et mémoire

Le CESER souhaite tout d'abord souligner le choix opéré en faveur d'un soutien renforcé aux équipes artistiques ainsi que la volonté de concentrer l'effort public sur les équipements les moins dotés et les plus fragiles financièrement. Cette orientation répond à un besoin réel d'équité territoriale et contribue à préserver la diversité de la création culturelle dans l'ensemble de la région.

Cependant, cette évolution soulève certaines préoccupations quant aux conséquences qu'elle pourrait engendrer. En effet, la baisse de dotation prévue pour les structures historiquement mieux soutenues risque d'affaiblir leurs capacités d'intervention sur le territoire. Or ces structures jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des projets, la diffusion des œuvres, la coproduction et la mise en réseau des acteurs culturels, mais aussi de solidarité avec les plus fragiles. Une réduction trop marquée de leurs moyens pourrait avoir un impact direct sur la chaîne de la création, depuis la production jusqu'à la médiation auprès des publics.

Un tel ajustement budgétaire comporte par ailleurs un risque non négligeable en matière d'emploi, tant direct qu'indirect. Les structures culturelles concernées pourraient être amenées à réduire leurs équipes, leurs activités ou leurs partenariats, entraînant des répercussions sur l'ensemble de l'écosystème : artistes, technicien(ne)s, prestataires, mais aussi acteurs du tourisme ou du commerce local.

Le CESER appelle ainsi à une vigilance particulière quant à l'équilibre global du soutien au secteur culturel, afin que les réorientations budgétaires nécessaires ne fragilisent pas la dynamique régionale de création, de diffusion et d'emploi.

À cet égard, le CESER réaffirme sa préoccupation, exprimée dans son avis sur le Budget Primitif 2025, de maintien d'un niveau de soutien suffisamment élevé au fonctionnement des structures, pour garantir leur pérennité, et assurer la continuité des missions qu'elles mènent en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous et dans tous les territoires.

Le CESER partage par ailleurs l'orientation annoncée d'un renforcement du soutien à la filière circassienne, porté en particulier par le projet de Pôle National du Cirque de Châlons-en-Champagne ainsi que par la concrétisation du musée du cirque. Ce soutien répond en effet à une demande fortement exprimée par les acteurs du secteur — le Réseau du Cirque Grand Ciel et le Pôle National du Cirque — auditionnés dans le cadre du travail que le CESER mène actuellement sur le spectacle vivant dans le Grand Est.

Le CESER considère également comme prioritaires les investissements structurants prévus pour la création d'un nouveau lieu destiné à accueillir le Centre Dramatique National de Thionville et pour l'installation du Ballet de Lorraine dans de nouveaux locaux à Nancy. Ces nouveaux équipements répondent aux besoins exprimés par les acteurs de ces structures, dans le cadre du travail du CESER sur le spectacle vivant, et contribueront à renforcer le rayonnement du théâtre et de la danse dans la région.

Le CESER souligne qu'il est primordial de maintenir une activité soutenue en faveur de l'accueil de tournages cinématographiques dans la région, qui contribuent à renforcer l'attractivité du territoire et à générer des retombées économiques significatives. Il souhaiterait toutefois disposer d'éléments plus précis sur leurs impacts qualitatifs en matière de notoriété et quantitatifs en termes de bénéfices économiques. Le CESER appelle par ailleurs à la vigilance quant au choix des films, déterminant pour l'image de la région et ses retombées potentielles pour le développement touristique.

Le CESER prend note positivement du maintien d'une action spécifique en faveur du développement culturel dans les territoires ruraux, portée par le Plan Culture, Ruralités et Vitalité. La dynamique prévue pour 2026, visant à soutenir les acteurs locaux à travers des outils opérationnels, devrait contribuer à mieux structurer l'action régionale dans ces territoires. Néanmoins, le CESER s'interroge sur les mesures que Conseil régional pourrait renforcer, aux côtés de l'Etat et des collectivités concernées, en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville, également confrontés à des difficultés d'accès à la culture.

Le CESER suggère par ailleurs que l'action régionale en matière de multilinguisme puisse être enrichie, en complément de l'apprentissage de la langue du voisin, par une approche culturelle plus globale, favorisant la découverte, la connaissance et la compréhension de l'autre.

Le CESER recommande également que l'intention d'aborder la stratégie mémorielle dans une perspective plus large se concrétise de manière effective, notamment par des inscriptions budgétaires et la mise en œuvre d'un plan d'actions. À cet égard, il rappelle ses préconisations

formulées dans le cadre des Orientations Budgétaires 2026 visant à élargir le champ de la politique mémorielle du Conseil régional. L'intégration des mémoires ouvrières, industrielles et migratoires contribuera à enrichir la compréhension collective, à renforcer le sentiment d'appartenance et à diversifier l'offre touristique régionale. La mémoire doit ainsi être considérée comme une ressource vivante, vecteur d'émancipation civique et de reconnaissance mutuelle.

Enfin, le CESER tient à exprimer son inquiétude quant à l'avenir du projet de l'Agence Culturelle Grand Est. Si l'objectif de renforcer les aides directes aux acteurs culturels est compréhensible, il ne doit pas affaiblir le rôle structurant que joue l'Agence auprès des équipes artistiques et des structures les plus fragiles. Son action constitue en effet un levier essentiel pour la diffusion des compagnies et l'équilibre de l'écosystème culturel régional. Toute évolution de ses missions devra veiller à préserver cette fonction indispensable.

10. SANTÉ, SOLIDARITÉ, SPORT ET JEUNESSE

PRESIDENTE : BÉATRICE HESS

RAPPORTEURE : CAROLE CHRISMENT

I. Sport

Pour le volet intitulé **« Soutenir le développement des pratiques sportives »,** le CESER constate le maintien du budget avec 14,28 M€ en fonctionnement et note toutefois une baisse en investissement avec 24,51 M€ pour l'année 2026.

Le CESER prend acte des investissements importants dans les trois CREPS[14] dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements régional depuis 2018 et demande au Conseil régional de les pérenniser pour maintenir la qualité des lieux.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre le développement du dispositif « Campagne sportive », inscrit dans le Pacte pour les Ruralités et a bien noté que ce dispositif permettra, de manière simple et flexible, d'accompagner la rénovation des installations de proximité, mais aussi l'achat de matériels liés au confort de pratique, au bénéfice des communes rurales et de leurs petites associations sportives amateurs.

Le CESER demande au Conseil régional de réaliser un état des lieux des aides apportées aux habitants pour favoriser la pratique sportive. Il déplore le désengagement de l'État suite à l'évolution des conditions du dispositif PASS SPORT. Le CESER invite le Conseil régional, en s'appuyant sur l'état des lieux, à mettre en place une contribution pour faciliter la pratique dans les clubs sportifs.

Le CESER regrette qu'aucune enveloppe budgétaire spécifique ne soit dédiée en faveur du parasport.

II. Jeunesse

Le CESER prend acte de la baisse importante, pour l'année 2026, des montants fléchés pour **préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté** avec 6,22 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement. Cette diminution en fonctionnement (-1,7 M€) et en investissement (environ -300 000 €) apparait comme une contradiction avec les ambitions affichées du Conseil régional de favoriser l'autonomie des jeunes.

[14] CREPS : Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.

Comparativement à l'année dernière, une réduction significative est aussi notée pour « **faciliter l'orientation et la promotion des métiers »** (-5,1 M€ en fonctionnement et -0,1 M€ en investissement).

Le CESER constate l'ouverture du dispositif COGITO et déplore qu'un nombre limité de jeunes puissent en bénéficier dans le Grand Est. Il propose au Conseil régional d'élargir sa mise à disposition au plus grand nombre et de promouvoir également d'autres outils pour développer l'esprit critique.

Le CESER note l'initiative du Conseil régional d'organiser les premières rencontres des étudiants et demande des informations sur son organisation (objectifs, lieux, acteurs associés, thématiques abordées…).

Le Conseil régional envisage prochainement le lancement de la 5e mandature du Conseil régional des jeunes (CRJ) que le CESER continue de soutenir. Pour rappel, le CRJ a vocation à permettre aux jeunes de co-construire les politiques publiques de la jeunesse.

III. Santé

Le CESER prend acte de la stabilité des montants pour développer **une stratégie globale de santé dans toute la région :** 1,1 M€ en crédits de fonctionnement et 8,9 M€ en crédits d'investissement (en baisse de plus de 470 000 €).

L'absence de budget et d'actions spécifiques dédiées à la santé mentale inquiète d'autant plus le CESER, alors qu'il a adopté un avis intitulé « santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir » alertant sur ce phénomène et que la grande cause nationale est reconduite en 2026.

Compte tenu de l'échec de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en novembre 2024 et clôturé en juin 2025, visant des projets de dépistage de pathologies ciblées et de cancers (notamment du sein avec mammographe embarqué), le CESER réitère sa demande au Conseil régional de communiquer plus largement et au plus près des territoires, en s'appuyant sur les relais locaux, afin de permettre aux structures, associations et collectivités de s'en saisir. Le CESER demande au Conseil régional d'accompagner les porteurs de projets notamment dans l'ingénierie pour favoriser l'émergence d'actions répondant aux objectifs identifiés. Il préconise aussi d'accorder un délai plus important afin de garantir l'appropriation par les acteurs.

Dans son avis intitulé « ***l'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental*** » adopté les 7 et 8 décembre 2022, le CESER propose aux collectivités locales de construire une politique de prévention et de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des territoires. Il insiste sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommande de renforcer le pouvoir d'agir des habitants,

en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé.

Le CESER s'interroge sur la capacité du Conseil régional à mener à terme son projet de Groupement d'Intérêt Public (GIP), conçu pour assurer une gouvernance partagée, un pilotage rigoureux et une mutualisation des moyens en vue de déployer une offre de soins de proximité fondée sur le salariat de professionnels de santé. Ses interrogations portent notamment sur les difficultés de recrutement de ces professionnels, ainsi que sur la capacité à mobiliser d'autres acteurs publics dans la démarche.

Concernant la réhabilitation des hôpitaux de sud Haute Marne, et sans remettre en cause la réalité des besoins, le CESER s'interroge sur l'engagement du Conseil régional à compenser les carences de l'État au moment où ce dernier exige des collectivités territoriales de s'inscrire dans une démarche de réduction des dépenses publiques.

IV. Solidarité

Les montants dédiés pour l'année 2026 à **renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale** sont pratiquement identiques à ceux des années précédentes avec 2,4 M€ en crédit de fonctionnement et 2,6 M€ en crédit d'investissement.

Le CESER note que le Conseil régional maintiendra son soutien en direction de la vie associative par le biais des dispositifs suivants : DIVA'P ; INVEST'ASSO et ELAN Ruralité / village en fêtes. Concernant INVEST'ASSO, le CESER regrette l'exclusion de certains projets d'équipement notamment dans les domaines suivants : informatique, sonorisation et éclairage. Il demande que soient revus les critères d'éligibilité pour ne pas trop restreindre leurs accès.

L'adoption de la feuille de route Handicap est envisagée par la Région courant 2026. Le CESER sollicite des informations précises sur ses modalités, notamment : l'enveloppe budgétaire, le contenu des mesures, ainsi que les parties prenantes associées à sa conception et sa mise en œuvre.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Les années se suivent et se ressemblent, et cette année encore le budget primitif présenté par le Conseil régional laisse la délégation CFDT sur sa faim.

Loin de nous l'idée de nier la réalité de la situation budgétaire qui se caractérise par une baisse des dotations de l'État et par un appel de fonds conséquent au titre de la solidarité nationale.

Cependant, nous dénonçons l'immobilisme stratégique du Conseil régional qui, sous prétexte de bonne gestion, se contente d'appliquer une répercussion mécanique des baisses de crédits sans aucune remise en question de ses pratiques ni redéfinition courageuse de ses priorités stratégiques.

Pour la CFDT si les deniers publics doivent être mobilisés en appui aux politiques qui permettent de faire vivre la région et de lui esquisser un avenir, ils doivent surtout permettre de répondre aux besoins des habitants que sont notamment l'éducation, la santé, l'emploi, les transports, le logement…

De par sa qualité de chef de file, le Conseil régional a une responsabilité particulière en la matière : il doit coordonner l'action des pouvoirs publics pour que les besoins des habitants soient pris en compte.

Or, concernant ses domaines de compétences, le Conseil régional nous présente pour 2026 une stagnation des crédits de fonctionnement, voire une baisse ou même un oubli comme pour la santé mentale.

Cette situation est la résultante d'un choix constant du Conseil régional qui consiste à maintenir son épargne brute afin de préserver sa capacité d'investissement en utilisant les crédits de fonctionnement comme variable d'ajustement.

Pour la CFDT il est d'autant plus urgent d'interroger ce choix que les crédits de fonctionnement sont ceux qui permettent à la région d'être vivante et dynamique au quotidien.

S'il est important de penser l'avenir, de l'engager, il est vital d'assurer le présent, ce présent qui est mis en danger par la baisse des crédits de fonctionnement, laquelle signifie un accroissement des difficultés rencontrées par les acteurs du territoire qui souffrent déjà depuis plusieurs années, et en particulier :

- les agences de développement qui vont être contraintes en réduisant leurs effectifs de limiter les services aux entreprises,
- les organismes de formation, et particulièrement ceux de la santé, qui vont devoir diminuer le nombre de places.
- l'ensemble du secteur associatif qui ne peut assurer seul son équilibre économique, notamment quand lui sont confiées des missions de service public. (comme l'illustrera la motion d'alerte sur la situation du secteur de l'insertion par l'activité économique qui n'a jamais connu autant de fermetures de structures.)

Pour la CFDT ce sont tous ces acteurs qui permettent à la Région d'espérer en un avenir à la hauteur de nos ambitions.

Financer ces acteurs, c'est investir dans la ressource qui reste certainement la plus importante : la ressource humaine !

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Elodie HASSLER Christelle HIRAULT, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Albert RITZENTHALER, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Le groupe CGT du CESER Grand Est prend acte et votera pour l'avis du CESER du Budget 2026, mais alerte sur les choix stratégiques opérés concernant notamment, dans le volet mobilités, et plus particulièrement les TER.

Nous dénonçons en particulier la réduction et la fermeture des guichets, alors même que ces services sont rentables, bénéficiaires mais surtout indispensables pour l'accessibilité, l'accueil et la sécurité des usagers.

Nous contestons également l'orientation vers la mise en concurrence du TER, qui coûtera plus cher que la SNCF, comme le montrent toutes les expériences menées ailleurs : éclatement du réseau, surcoûts de gestion (SPL) et baisse de qualité. Ces augmentations étant évaluées à +30% selon plusieurs études.

Si certains investissements sont maintenus, la baisse importante des crédits consacrés à la modernisation du réseau ferroviaire interroge, tout comme les réductions d'offre pendant les périodes creuses.

Le groupe CGT du CESER réaffirme que seule une SNCF publique, intégrée et renforcée, avec une présence humaine dans les gares et un investissement massif dans le réseau, peut garantir un service de qualité, socialement et écologiquement responsable.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH, Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT, Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL, Doris WARTH

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT L'UFC QUE CHOISIR

Nous partageons deux impératifs :

La protection de l'usager contre la dégradation de la qualité de service, et la garantie que les nouvelles ressources financières aient une vocation environnementale claire.

Garantie pour l'Usager :

Face à une dégradation notable de la qualité de service, la fiabilité globale du réseau TER ayant chuté à **78 % en 2023,** la Région convient de la nécessité d'un mécanisme de dédommagement. Par exemple, 25 % pour 30 minutes de retard, 100 % pour une heure ou plus).

Pour l'Écocontribution

Nous prenons acte d'affecter ces fonds en tenant compte que leur **dimension environnementale soit pleinement prise en compte**

Notre désaccord majeur porte sur la tarification

La Région utilise l'augmentation des tarifs comme un **levier indispensable** pour contenir la hausse mécanique des coûts du contrat TER

Les usagers ont déjà subi plusieurs hausses (+4 % en septembre 2023, +3 % en janvier 2024, +3 % en janvier 2025). Une nouvelle hausse est prévue pour le **1er janvier 2026**,

La Région justifie ces augmentations par la nécessité de **financer l'entretien et la modernisation du réseau** et de compenser la baisse des dotations de l'État. La priorité institutionnelle est de financer le service plutôt que de réduire son coût pour l'usager

Nous dénonçons fermement cette stratégie, soulignant que le Grand Est est la région où les tarifs TER en plein tarif sont **parmi les plus élevés de France**,

Avec les usagers nous dénonçons une 4 **quatrième hausse en deux ans**, qui survient sans amélioration visible du service, citant des retards fréquents et des suppressions de trains, Les usagers se sentent « doublement pénalisés » : augmentation des tarifs et baisse de la qualité.

Nous insistons sur le fait que la région fait face à un double défi : un **pouvoir d'achat fragilisé**.et le cout pour l'usager Nous réclamons donc une offre tarifaire adaptée pour les jeunes, des déclinaisons sociales et une simplification des réductions.

Le désaccord prend une dimension écologique nous jugeons que cette politique serait **contre-productive pour la transition écologique**. Nous insistons sur le **risque de report modal** : face à des tarifs trop chers, les usagers pourraient se tourner vers la **voiture individuelle**, ce qui irait à l'encontre des objectifs de réduction des émissions de CO_2.

En conclusion, la divergence sur la tarification oppose la logique de la Région, qui utilise le prix pour **assurer la continuité du service**, à la position des usagers qui exigent des mesures sociales fortes et une **meilleure qualité de service** avant d'accepter des coûts plus élevés.

Christian DEJARDIN

EXPLICATION DE VOTE DE LA MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT L'UNION DES ENTREPRISES TRANSPORT ET LOGISTIQUE DE FRANCE

En tant que membre du CESER Grand Est représentant les entreprises du transport et de la logistique (130 000 emplois directs en Grand Est) je veux rappeler que sans transport et logistique, il n'y a ni production, ni distribution, ni exportation. Et sans transporteurs régionaux solides, c'est aussi notre souveraineté économique et logistique qui est mise à mal, au profit de transporteurs étrangers qui capteront la valeur créée sur notre territoire. C'est pour cela que je ne pourrai pas voter le budget qui nous est soumis, puisqu'il entérine la mise en place de l'Écocontribution Poids Lourds, c'est-à-dire une nouvelle taxe de production sur un secteur déjà fortement sollicité (taxe à l'essieu, TICPE...). Et cela s'ajoute à la perspective d'un versement mobilité supplémentaire, venant compléter un véritable mille-feuille fiscal. Premièrement, la lisibilité du dispositif reste insuffisante. On nous présente un budget annexe « dédié » aux infrastructures et à la transition, mais son contenu semble changer selon l'auditoire. Devant les transporteurs, il est surtout question de route et d'accompagnement du TRM ; ailleurs, le même budget est mis en avant pour le ferroviaire, le fluvial et les transports de voyageurs. On y mélange transport de marchandises et transport de voyageurs comme si c'était la même chose. Les échanges entre la Région et la CEA n'ont, à ce stade, apporté ni chiffrage consolidé ni dispositifs clairement ciblés sur les entreprises qui paieront la taxe. Deuxièmement, cette écotaxe fait peser un risque sur la compétitivité du Grand Est. Le transport routier français supporte déjà une fiscalité et des contraintes supérieures à celles de plusieurs voisins européens. Ajouter une taxe régionale sur un territoire frontalier très exposé aux flux internationaux, c'est fragiliser un maillon essentiel de l'appareil productif. Dans les faits, ce sont les entreprises implantées dans le Grand Est, qui ne peuvent ni contourner la région ni déplacer leurs sites, qui seront les premières impactées. On évoque aussi le report modal comme solution. Or, le report vers le rail ou le fluvial n'est réellement pertinent que pour des distances de l'ordre de 300 à 400 kilomètres et ne répond pas aux besoins du transport local et régional, qui n'a pas d'alternative crédible au mode routier. Les entreprises de proximité seraient pleinement exposées à la taxe, sans bénéficier des modes de substitution pourtant mis en avant. Troisièmement, les mesures d'accompagnement apparaissent limitées et mal ciblées. Les entreprises attendent d'abord des aides à l'investissement, pas un empilement de diagnostics. Enfin, le dossier reste inabouti : pas d'évaluation d'impact réellement partagée, pas de trajectoire pluriannuelle claire, une gouvernance encore incertaine entre la Région et la CEA. Introduire une nouvelle taxe de production dans ces conditions, et y ajouter la perspective d'un versement mobilité supplémentaire, c'est faire courir un risque non maîtrisé à l'ensemble de notre tissu économique, bien au-delà du seul secteur du transport.

Marie BRETON

EXPLICATION DE VOTE D'UNE MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

Formations, recherche et innovation

Concernant le lycée 4.0, il est à saluer la position de la commission concernant la nécessite d'évaluer le dispositif.

Le monde enseignant a dû prendre en compte avec l'IA la nécessité d'adapter les méthodes d'enseignement et de contrôles des connaissances.

Le monde enseignant constate de plus en plus de problèmes d'attention, de concentration et de harcèlements liés aux réseau sociaux utilisés même en cours et plus de tricheries aux examens.

En 2015 déjà, l'étude PISA interrogeait la corrélation entre numérique à l'école et résultats scolaires, Elle mettait le doigt sur « l'immense décalage entre la réalité de notre école et les promesses des nouvelles technologies ». Elle mentionnait notamment le fait que « les élèves utilisant très souvent les ordinateurs à l'école obtenaient des résultats bien inférieurs dans la plupart des domaines d'apprentissage.

Concernant les dotations aux CFA, il est à saluer la position de la Région et du CESER qui ont rejoint l'appel des Conseils régionaux de France au gouvernement afin de revenir sur la réduction de ces dotations et sur la baisse du fonds de concours des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

Marie LEBEAU

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)

Formation

L'avis est très complet.

Les contraintes face à nous sont très fortes : budgétaires d'une part pour réussir à construire un budget crédible et sincère et démographique d'autre part.

Les objectifs poursuivis par le Conseil Régional comme la réussite des lycéens par exemple sont évidemment partagés en soi mais on peut et doit s'interroger sur la possibilité - au regard de la baisse des crédits - d'atteindre les ambitions affichées.

On peut et on doit aussi questionner le choix des outils utilisés tels que lycée 4.0 ou encore le choix de la vidéo- surveillance. Ils sont coûteux mais il faut en questionner l'efficacité et les évaluer.

La contrainte démographique pèse sur l'évolution de la carte des formations et des moyens en personnels Education Nationale pour la rentrée à venir.

La baisse démographique s'arrête trop souvent au seuil des salles de classe, les effectifs par classe ou groupe restant trop élevés. Il y aurait une opportunité d'améliorer les conditions d'accueil des lycéens, d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Laurent SCHMITT

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS

DU CESER GRAND EST SUR INTERNET

ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :

www.ceser-grandest.fr

company/ceser-grandest-est

@cesergrandest

@cesergrandest8916

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ
Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG
1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00